



Projet pédagogique

Accueils de loisirs

**Groupe scolaire Yvette Raynaud
18 Avenue de l'Enclos
31120 ROQUES SUR GARONNE
Tél.:05.61.72.49.75**

Sommaire

Sommaire	page 2
I. Cadre :	page 3
Le projet éducatif	
Les orientations du projet	
Les valeurs fortes	
Les objectifs du projet éducatif	
La mise en oeuvre du projet	
II- Situation géographique et locaux	page 5
1- Le fonctionnement	
2- Modalités d'inscription	
3- Le personnel	
III- Objectifs et moyens	page 7
1- Objectifs par rapport au centre	
2- Objectifs par rapport aux animateurs	
3- Objectifs par rapport aux enfants	
- Aider l'enfant à trouver sa place	
- Lui donner le plaisir de vivre le moment présent	
- Lui permettre d'exprimer ses opinions	
- Favoriser l'implication des enfants dans les projets des structures	
- Développer des projets à finalité collective	
- Savoir s'adapter aux propositions des enfants	
Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge	
IV- Evaluation de projets	page 10

I- Cadre

L'organisateur, et donc le responsable moral, des accueils de loisirs du groupe scolaire Yvette Raynaud est la Ville de Roques sur garonne.

1- Le projet éducatif

Depuis déjà de nombreuses années, la ville s'est attachée à donner au secteur de l'enfance des moyens conséquents. Très proche des réalités du terrain et des attentes des familles, la commune a su montrer et montre encore aujourd'hui son intérêt quant au bien être des enfants sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

En effet à compter de janvier 2009, les accueils de loisirs seront en gestion directe par la municipalité.

La volonté d'être au plus près des enfants va bien au-delà du simple fait de mettre à disposition du personnel et des locaux puisque nous inscrivons notre démarche dans une démarche éducative globale. C'est à travers des valeurs et des objectifs fixés que nous organisons les différents temps de vie que nous proposons aux enfants.

En ce sens, une étude diagnostique est engagée afin d'organiser une politique éducative globale et cohérente.

2- Les orientations du projet

Les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir. Leur inscription dans l'environnement social et leur apprentissage de la citoyenneté sont des enjeux fondamentaux dans notre société dont nous devons tenir compte.

Favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes tout en leur garantissant une sécurité affective, morale et physique et donner aux enfants et aux jeunes la maîtrise de leur propre temps de manière à leur permettre de se confronter à cette liberté là.

3- Les valeurs fortes

➤ La démocratie : c'est permettre à chacun le droit à la différence, à la parole et à la participation. L'aspect de démocratie participative s'appuie sur notre volonté d'être au plus proche des valeurs et des vœux de chacun.

➤ Le respect : c'est se responsabiliser dans les actes de la vie quotidienne, se respecter, respecter les autres, respecter l'environnement, respecter le matériel, etc.

➤ La citoyenneté : faciliter par les actions citoyennes de tous les jours la prise de conscience de la vie en collectivité. Chacun est différent et nous sommes tous pareils, c'est ce qui, à travers le respect, fait notre force et surtout notre richesse commune

4- Les objectifs du projet éducatif

- Mettre en oeuvre une société démocratique
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté
- Donner des occasions d'exercer sa citoyenneté, participer à la vie sociale
- Contribuer à l'émancipation des enfants
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge
- Accompagner les enfants dans les domaines de la découverte et de l'apprentissage
- Permettre aux enfants de prendre certaines initiatives
- Aménager des lieux permettant l'autonomie, la prise d'initiative
- Permettre aux enfants d'être des acteurs à part entière dans leur ville
- Favoriser l'implication des enfants dans les projets des structures « enfant »
- Savoir s'adapter aux propositions des enfants
- Permettre aux enfants d'exprimer leurs opinions

5- La mise en oeuvre du projet

Le projet éducatif a valeur dans la totalité de son champ géographique d'action. Chaque projet pédagogique qui en découle doit s'articuler autour de ce projet général. La finalité du projet des accueils de loisirs est de « permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir, se responsabiliser dans leur environnement social local ».

II- Situation géographique et locaux

La structure est un bâtiment construit en 1999. Elle est installée au centre du village, séparée du groupe scolaire par la nouvelle cantine. Les circulations école-cantine-centre se font sur un parcours sécurisé et qui peut être entièrement clos si nécessaire.

Le Centre dispose d'une grande salle d'accueil et de quatre pièces d'activités (dont une aménagée et utilisée en ludothèque), ainsi que d'un espace vert clôturé, équipée de jeux (échelle, cordes...).

1- Fonctionnement:

L'ALAE est ouvert de 7 h 30 à 8 h 45 le matin, pour un accueil dans les locaux du centre, à l'issue duquel les enfants sont acheminés sur leur école respective.

Les enfants sont de nouveaux pris en charge de 11 h 45 à 13 h 45. Les écoliers du primaire sont acheminés suivant le cas vers le centre ou vers la cantine et se voient proposer des animations, avant ou après le temps de repas organisé en deux services.

A la sortie des classes, à 16 h 45, les enfants accompagnés des animateurs effectuent un nouveau déplacement de l'école vers le centre. La fermeture du centre a lieu à 18 h 30, quand les éventuels retards de parents le permettent.

On le voit, les déplacements et leurs corollaires (comptage, pointage, mise en rang,...) représentent une contrainte importante de notre fonctionnement.

Les déplacements seront, sinon plus rapides et calmes, du moins plus « défoulants ».

Par ailleurs, la réduction du temps scolaire a des conséquences sur les temps d'accueil en ALAE. Les enfants sont accueillis à partir de 15h45 le lundi et vendredi au lieu de 16h30 le mardi et jeudi.

Le fonctionnement des mercredis, en revanche, n'est pas affecté par la réforme scolaire, contrairement à ce qui avait longtemps été pressenti. L'AL des mercredis est ouvert à partir de 13 h 30 (les mercredis « libérés » à partir de 7 h 30) jusqu'à 18 h 30. Durant les vacances scolaires les horaires 7 h 30/18 h 30 s'appliquent. L'accueil est possible à la demi-journée comme à la journée.

2- Modalités d'inscription

Pour répondre au plus près aux besoins et attentes des enfants et parents, le centre propose un accueil à la journée et à la demi-journée, avec ou sans repas.

Dans un souci d'apporter un service adapté notamment le personnel en adéquation avec les taux d'encadrement, les familles doivent se pré-inscrire durant une période entre deux vacances scolaires.

De plus, un dossier d'inscription sera rempli par les familles.

3- Le personnel

L'équipe d'animation du centre est composée de la manière suivante :

➤ 5 animateurs à temps plein titulaire du Bafa ou en cours d'obtention qui interviennent pendant les temps ALAE et AL.

➤ 16 animateurs à temps partiel titulaire du Bafa ou en cours d'obtention

L'équipe d'animation est composée de personnes ayant des compétences spécifiques tels que les pratiques sportive, culturelle ou multimédia

L'équipe de direction est composée comme suit :

➤ 1 directeur BAFD

➤ 1 responsable pédagogique

Des intervenants extérieurs peuvent intervenir sur différents projets ponctuels.

Ces personnes disposent de compétences qui vont venir compléter celles de l'équipe d'animation en place.

Cependant il est bien clair que l'équipe d'animation ne se dégage en aucun cas de ses responsabilités d'encadrement.

III- Objectifs et moyens

1- Objectifs par rapport au centre

Le centre doit être un lieu de vie, de rencontre, d'accueil. Il est un lieu de découvertes et d'expressions.

- Il favorise l'agir et l'envie d'expérimenter, de connaître
- Il est la base de départ vers des horizons nouveaux, des expériences nouvelles.

2- Objectifs par rapport aux animateurs

- Chaque animateur doit connaître chaque enfant dont il a la responsabilité (échanges, compréhension, adaptation aux réponses...)
- Il doit savoir donner l'envie de faire chez l'enfant. Il doit l'encourager à poursuivre son activité, à croire en ses capacités ainsi que le valoriser et le stimuler
- L'animateur est présent et disponible pour l'enfant à tout instant
- Il doit découvrir quelles sont les capacités, les limites de l'enfant afin de l'aider et de ne pas le mettre en situation d'échec. Il l'aide à surmonter ses difficultés ou blocages.
- L'animateur doit être conscient des responsabilités qui lui incombent (il est responsable d'un groupe d'enfants ; il prépare et gère son activité, il sait gérer son temps, il connaît et fait respecter les règles de sécurité et les règles de vie).
- Il doit se sentir impliqué dans la vie dans la vie du centre et savoir transmettre son plaisir d'être là comme animateur (l'animateur communique avec les autres animateurs ainsi qu'avec les autres interlocuteurs de centre).
- L'animateur est à l'écoute des parents, les informe, recueille leurs appréciations. Il est un relais entre l'équipe de direction et les parents.
- L'animateur, par son statut, représente la ville. Il est le garant de l'image du centre, et par extension de la collectivité dans le cadre de la politique éducative.
- L'animateur doit assurer une protection physique, affective et morale de chaque enfant.

3- Objectifs par rapport aux enfants

Aider l'enfant à trouver sa place :

- En lui assurant une sécurité affective dans le centre
- En respectant son rythme (avoir le temps de vivre à son rythme)
- En lui assurant compréhension, enthousiasme et bonne humeur
- En favorisant l'ouverture culturelle

Lui donner le plaisir de vivre le moment présent.

- En mettant en place une organisation qui lui permette de s'amuser, de se sentir en vacances.
- En lui donnant un pouvoir de choix, de décision. L'enfant doit se sentir responsable de son choix et maître de son temps.
- En privilégiant la création, l'imaginaire et le jeu. L'enfant doit avoir la possibilité de laisser libre cours à son imagination sous toutes ses formes.

Lui permettre d'exprimer ses opinions

- En mettant en place différents endroits propices aux échanges, au pouvoir de décision et de créativité de l'enfant afin qu'il ait le plaisir du moment présent
 - Installation d'un lieu de rassemblement : il s'agit d'un lieu d'échange, de présentation et choix. L'enfant peut s'exprimer librement s'il le désire. Il se présente, chante, raconte une histoire aux autres enfants, aux animateurs et il découvre l'organisation de la journée (présentation des activités proposées, des activités libres...)
 - Installation de différents espaces de jeux libres (poupées, kapla, construction, jeux de société, coloriages...). Ces espaces sont des lieux d'échanges, les enfants sont libres d'y aller et laissent courir leur imagination sous toutes ses formes par la création de jeux de rôles ou l'utilisation de nouveau matériel. L'enfant est donc maître de son temps car il est libre d'arrêter quand il le désire.
 - Installation du temps calme : mise en place d'une salle de repos pour les plus petits et pour les plus grands l'enfant est libre de s'allonger, de lire, d'écouter une histoire, ou de faire une activité calme en respectant ce moment

- En organisant la journée, tout en respectant le rythme de l'enfant et créant des moments d'échanges soit de manière collective ou individuelle
 - Moments d'échanges collectifs : le rassemblement du matin et après-midi, le repas, le goûter, pendant les activités communes, les activités libres
 - Moments d'échange individuels : l'accueil du matin et du soir, pendant les activités libres, le repas, le temps calme, les jeux libres
 - L'équipe d'animation est à l'écoute de chaque enfant afin de l'aider à trouver sa place au centre de loisirs et qu'il soit maître de ses vacances, de ses choix et de ses envies

Favoriser l'implication des enfants dans les projets des structures

- En le laissant s'approprier les lieux (les différentes salles d'activités, les WC, la cantine, les bureaux)
- En l'impliquant dans la vie du centre, par les règles et le règlement intérieur
- A travers des aménagements extérieurs (jardinage, potager, déco extérieure) et intérieurs : aménagements des salles et des coins (travaux prévus dans les salles)
- Par l'utilisation des structures de la ville : centre culturel, salle de sports, city stade (à venir)
- Par la collaboration entre les groupes

Développer des projets à finalité collective

- En réalisant des actions pour l'intérêt commun
- En concourant au développement durable
- En menant des actions aux profits d'associations caritatives

Savoir s'adapter aux propositions des enfants

- En laissant à l'enfant une liberté de choix

- En restant à l'écoute des différentes propositions : pendant les rassemblements, les petits jeux (nouvelles règles), les activités (utilisation de nouveaux matériaux), modification du résultat de l'activité
- Par la mise en place de moyens pour s'adapter aux propositions
- En étant capable de prendre du temps avec l'enfant pour déterminer son projet
- En le stimulant, l'accompagnant pour accomplir son projet en individuel et en groupe
- En permettant à l'enfant de mettre en place des règles de collectivité et d'assumer son choix

Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge

- Par la découverte des locaux (WC, lavabos, salles d'activités et de sieste, cantine, jeux d'extérieur, lieux non autorisés...)
- En adaptant les groupes suivant l'activité
- Par la mise à disposition du matériel pédagogique (feuilles, crayons, peinture, ciseaux, colle...), des jeux (intérieurs et extérieurs), des livres
- Rassemblement matinal afin de se connaître et de connaître le programme de la journée (incitation à donner son avis sur ce qui lui est proposé). Définition des règles de vie au centre (respect des autres, du matériel et des locaux...)
- Par le respect du rythme de l'enfant (sieste ou repos pour les petits et temps calme pour les autres)
- A travers l'accompagnement au repas (respect, hygiène, partage, découverte des plats)
- En aidant à la préparation des goûters
- En aidant au rangement des salles
- Par l'incitation à terminer les activités
- A travers l'intervention de personnes extérieures (sorties, animations, autres centres, personnes âgées, handicapés....)

IV- Evaluation de projets

L'évaluation consiste à tenter de répondre à un ensemble de questions relatives au secteur enfance/jeunesse, sa mise en oeuvre et ses effets.

Elle cherche notamment à apprécier les résultats atteints par les programmes d'actions (projets) et les moyens mis en oeuvre par rapport aux objectifs fixés.

- Cohérence (dans la conception et la mise en oeuvre) exemple, les objectifs de départ sont ils cohérents entre eux, les moyens financiers et humains sont-ils adaptés à ces objectifs.
- Résultats attendus : dans quelle mesure les évolutions constatées sont conformes aux objectifs visés par le secteur enfance/jeunesse ?
- Efficience : les ressources (financières et humaines) mobilisées sur le secteur enfance/jeunesse ont-elles été bien utilisées ? les résultats sont ils à la mesure des sommes engagées dans les projets ?
- Impact : quelles sont les conséquences globales de la mise en oeuvre de projets destinés à l'enfance/jeunesse ?
- Pertinence : est-ce que la mise en oeuvre de projets répond ou non à la problématique de départ ?

L'équipe pédagogique a souhaité mettre en place des moyens d'évaluation qui lui sont propres.

L'équipe a de ce fait choisit de mettre en place des réunions d'évaluation permettant de faire un bilan (temps de concertation).

Une réunion d'évaluation aura également lieu à la fin de chaque vacances.

Une évaluation individuelle est prévue pour les stagiaires BAFA a mi-stage et en fin de stage avec une grille d'analyse à compléter avec le directeur.